



FORMULAIRE A
RAPPORTER AU
SERVICE SCOLAIRE

INSCRIPTION CANTINE et PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

à remplir obligatoirement même si vous ne fréquentez pas régulièrement la cantine ou le périscolaire du soir pour y avoir accès occasionnellement et pour pouvoir fréquenter la garderie du matin.

Fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile

Nom Prénom de l'enfant :	<input type="text"/>	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Date de naissance : ___/___/___	Ecole <input type="text"/>	Classe <input type="text"/>

Nom Prénom du père : _____

Profession du père : _____

☎Travail _____ ☎Domicile/Portable

Nom Prénom de la mère : _____

Profession de la mère : _____

☎Travail _____ ☎Domicile/Portable

Mariés Vie maritale Séparés Divorcés Veuf(ve) Pacsés

Il est nécessaire de produire tout document justifiant du type de garde appliqué à l'enfant, en cas de divorce ou de séparation. A défaut la garde sera considérée comme conjointe

Adresse mail :

Adresse courrier : _____

Factures par MAIL oui non

Fournir la photocopie de la dernière fiche de salaire de chaque parent si l'enfant fréquente la cantine plus de 2 jours par semaine.

ATTENTION Si vous souhaitez que votre enfant puisse fréquenter exceptionnellement dans l'année cantine, garderie du soir ou étude vous devez obligatoirement cocher la case occasionnellement pour une question de responsabilité.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Occasionnellement
Cantine					
Garderie du soir ou étude					

Pour les élémentaires: je souhaite que mon enfant sorte seul de l'école après l'étude oui non

Rendre ce formulaire vous donne accès à la garderie du matin facturée au présentiel sans réservation préalable que la fréquentation soit occasionnelle ou régulière.

Votre enfant bénéficie d'un PAI oui non motif(s): _____

Autre(s) informations concernant votre enfant (sans porc..., port des lunettes...) : _____

Nous soussignons (Je soussigné(e)), _____
donnons(e) l'autorisation aux agents de la Commune de VENELLES, d'intervenir en cas d'accident de notre (mon) enfant, notamment à appeler un médecin ou les pompiers et à faire hospitaliser notre (mon) enfant en cas de nécessité. **Tout accident nécessitant l'intervention des pompiers entraînera un transfert à l'hôpital d'Aix-en-Provence sans exception.**

Fait à VENELLES, le _____
Signature(s) précédée(s) de la Mention manuscrite "lu et approuvé"

**VERSO A REMPLIR
OBLIGATOIREMENT**

ou A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

AUCUN ENFANT NE SERA CONFIE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE

Je soussigné(e)représentant légal de l'enfant :

Nom Prénom.....

Ecole.....Classe.....

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'école, lors de l'interclasse cantine ou à la garderie du matin (si celui-ci est malade) ainsi qu'à la garderie du soir:

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE

J'ai bien noté que ces personnes devront justifier de leur identité à l'adulte chargé de leur confier mon enfant.

! Les modifications de fréquentations peuvent être faites auprès du service ou via le portail famille, - jusqu'au **mardi minuit de la semaine qui précède le changement pour la cantine** - jusqu'à **la veille minuit pour le lendemain pour les garderies ou l'étude**, sans cela l'enfant restera facturé en fonction du tarif en vigueur et du planning renseigné.

Les modifications effectuées **le jour même** font l'objet d'un **coupon de modification(s) journalière(s) exceptionnelle(s)** et d'une **facturation spécifique. Aucune modification ne sera prise en compte le jour même sans ce coupon renseigné et signé à donner aux agents le matin.**

Lors de sortie scolaire à la journée, les enfants inscrits en Cantine le jour de la sortie ont automatiquement un pique-nique de prévu.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DEGREVEMENT SONT A RETIRER ET A REDEPOSER AU CCAS

Votre inscription ne pourra être prise en compte qu'une fois le dossier complet, après production des documents nécessaires (attestation d'assurance et fiche(s) de salaire si besoin), une fois l'ensemble de vos anciennes factures acquittées.

Il est rappelé que la fréquentation de la cantine, des garderies et de l'étude surveillée implique l'acceptation sans réserve des règlements que vous pouvez consulter au service scolaire ou sur le site de la mairie venelles.fr (rubrique: vivre à Venelles, petite enfance et éducation)

Je soussigné(e) avoir pris connaissance du règlement intérieur cantine et du règlement intérieur garderies/étude

Fait à VENELLES, le

Signature(s) précédée(s) de la Mention manuscrite "lu et approuvé"